

STAGE D'ENSEIGNEMENT 2 AU SECONDAIRE

EDU 4013 – Mathématiques

EDU 4014 – Sciences et technologies

EDU 4015 – Français

EDU 4016 – Univers social

EDU 4017 – Éthique et culture religieuse

10 crédits

**GUIDE DE STAGE POUR STAGIAIRES, ENSEIGNANTES OU ENSEIGNANTS ASSOCIÉS ET SUPERVISEURES
OU SUPERVISEURS**

2023-2024

EDU 4013-4017

L'équipe d'encadrement des stages

Catherine Joly

Responsable des
stages

c.joly@umontreal.ca

514-343-6680

Hayat Issoulaimani

Technicienne en coordination du travail de bureau

hayat.issoulaimani@umontreal.ca

514-343-2276

Guide mis à jour par

Catherine Joly, responsable des stages

Version 2017-2018 préparée par

Sophie René de Cotret, professeure, département de
didactique

et

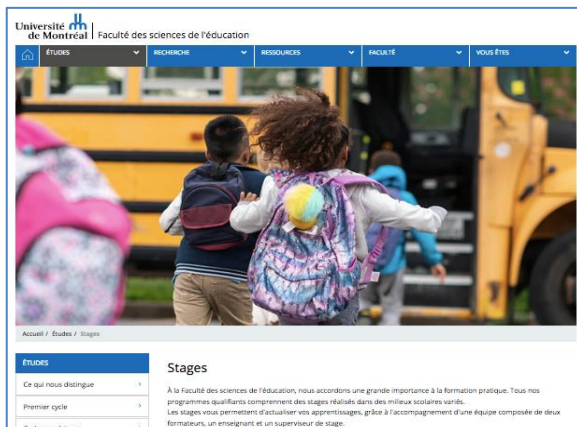
Catherine Joly, responsable des stages

**En collaboration avec l'équipe des supervision des
stages du secondaire**

Par respect pour l'environnement, nous encourageons l'utilisation du guide de stage en format numérique. Veuillez envoyer le document à votre enseignante associée ou enseignant associé par courriel.

RESSOURCES NUMÉRIQUES

SITE DES STAGES DE LA FACULTÉ



La page des stages, accessible sur le site de la Faculté des sciences de l'éducation comprend les renseignements et les documents utiles à l'enseignante associée ou l'enseignant associé, dont les guides de stages, les calendriers, les grilles d'évaluation et les coordonnées des responsables de stages des différents programmes.

<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>

RESSOURCES POUR LES LES ENSEIGNANTES OU ENSEIGNANTS ASSOCIÉS



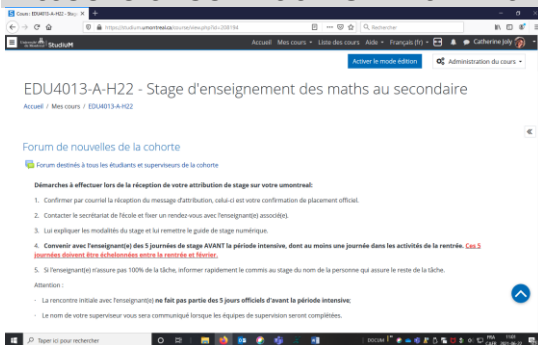
La page Studium FC est destinée aux les enseignantes ou enseignants associés qui souhaitent accéder à de l'information supplémentaire au sujet de leur rôle. Ils y trouveront plusieurs ressources sur l'accompagnement de stagiaires. C'est aussi sur cette plateforme que se donne la formation à distance des enseignantes ou enseignants associés offerte à l'université de Montréal.

<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>

Pour accéder à cette page, il est nécessaire de se créer un compte Studium en consultant le procédurier.

https://fse.umontreal.ca/fileadmin/fse/documents/pdf/stages/Inscription_Page_Studium_FC_EA.pdf

RESSOURCES POUR LES STAGIAIRES ET LES LA SUPERVEUSEURE OU LE SUPERVISEUR S



Studium est l'interface web destinée aux stagiaires et aux la superviseure ou le superviseur s. Elle comprend toute la documentation relative au sigle de stage de chaque étudiant, comme les modalités du stage, les documents officiels, les ressources pédagogiques, les gabarits des travaux et les dates importantes.

<https://studium.umontreal.ca/>

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU STAGE	1
FORMULE	2
CALENDRIER	4
RÈGLEMENTS À L'INTENTION DES STAGIAIRES	5
ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	6
LES VISITES DE SUPERVISION	8
DOCUMENTS À REMETTRE PAR L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ	9
THÈMES ANNUELS ET TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT	10
TREIZE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	11

ANNEXES

MODALITÉS DES 5 JOURS DE STAGE AVANT LA PÉRIODE INTENSIVE	13
ENTENTE DE STAGE ENTRE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET LA OU LE STAGIAIRE	15
GRILLE DE SUIVI PONCTUEL	17
AGIR DE FAÇON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE	19

PRÉSENTATION DU STAGE

Le stage de quatrième année représente, pour la ou le stagiaire, un second stage intensif d'enseignement. Il met fin à la formation initiale de l'étudiant.

En quatrième année, la ou le stagiaire est placé en situations professionnelles dans lesquelles il devra développer toutes ses compétences de manière à agir avec une certaine aisance dans l'enseignement de sa discipline.

En le préparant à son insertion professionnelle, **le quatrième stage vise donc le développement et la manifestation de toutes les compétences par la ou le stagiaire².**

Ce dernier stage veille plus spécifiquement à ce que la ou le stagiaire développe l'ensemble de ses compétences en vue de pouvoir remplir le mandat de l'école québécoise, soit : « **transmettre les savoirs des générations précédentes, tout en aidant tous les élèves à développer les habiletés qui leur permettront d'être des individus instruits et cultivés, des citoyens engagés, des travailleurs compétents.** » (MELS 2006, p.4).

L'importance de la transmission des savoirs est aussi mise en évidence à travers la triple mission de l'école, instruire, socialiser et qualifier, de même que par les trois visées de formation qui sont :

- **la construction d'une vision du monde** : Pour y contribuer, il importe que les enseignants puissent « **soutenir le développement intégré de savoirs en puisant aux sources disciplinaires tout en les reliant à la réalité** telle que la perçoivent les jeunes. Leur vision s'enrichit dans la mesure où ils adoptent une distance critique à l'égard de leurs actions, de leurs opinions et de leurs valeurs. » (MELS 2006 p.6, c'est nous qui soulignons)
- **la structuration de l'identité de l'élève** : Elle se développera par un « **contact avec des univers de connaissance variés, en élargissant ses horizons de même que la connaissance qu'il a de lui-même et de ses origines, en mobilisant ses facultés, en l'incitant à prendre position au regard des grands débats de la société et en l'amenant à s'ouvrir aux références morales et spirituelles de son milieu.** » (MELS 2006 p.6, c'est nous qui soulignons)
- **le développement d'un pouvoir d'action** : Ce pouvoir d'action conduit à la notion de compétence. Celle-ci « **suppose la capacité de l'élève à recourir de manière appropriée à des moyens diversifiés qui incluent non seulement l'ensemble de ses acquis scolaires, mais aussi ses expériences, ses habiletés, ses attitudes, ses champs d'intérêt de même que des ressources externes comme ses pairs, ses enseignants, des experts ou encore des sources d'information de diverses natures.** » (MELS 2006 p.7, c'est nous qui soulignons)

Ainsi, s'appuyant sur les compétences développées dans les stages précédents, et avec la transmission des savoirs comme toile de fond, **ce dernier stage apporte un éclairage didactique pour mettre en lumière le lien entre l'enseignement de sa discipline et l'apprentissage des élèves qui en résulte.**

À cet effet, les stagiaires bénéficieront d'un accompagnement individuel et collectif par la superviseure aguerrie ou le superviseur aguerri à la didactique de leur discipline. Ils seront invités à échanger à propos des treize compétences à partir de situations d'enseignement de leur discipline.

² Les différents éléments retenus se situent en lien direct avec le référentiel des compétences professionnelles (MEQ, 2020) dont on retrouvera un résumé plus loin.

FORMULE

Élément	Spécificités
<p>Entre la rentrée et la période intensive : 5 jours</p> <p>STAGE INTENSIF: 40 jours</p> <p>SÉMINAIRES : 5 rencontres (2h ou 3h selon l'horaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours de stage échelonnés jusqu'à la période intensive • La ou le stagiaire prend contact avec le milieu d'accueil. Il discute des attentes respectives et remplit l'entente de stage (Annexe 1) • Participation à une rencontre de parents • Exceptionnellement, prolongation du stage de 5 jours si les journées prévues entre la rentrée et la période intensive n'ont pas été effectuées. • Présence à temps plein dans le milieu de stage pendant 40 jours consécutifs, selon l'horaire de l'établissement scolaire. • Participation active obligatoire aux 5 séminaires
<p>Volet intégration et prise en charge progressive</p> <p>3 à 5 premiers jours du stage intensif</p>	<p>Observation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement des groupes; • Comportement d'élèves, climat des classes, élèves à besoins particuliers; • Interactions didactiques et pédagogiques entre l'enseignant et les élèves, de même qu'entre les élèves; • Types de tâches demandées aux élèves; • Type de contrat didactique et ses effets; • Modèles de gestion des apprentissages et de la discipline; • Cueillette d'informations pour la planification globale. <p>Assistanat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration aux différentes tâches de l'enseignant. <p>Interactions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échanges avec le personnel enseignant et non enseignant, et s'il y a lieu, participation à des réunions de l'équipe pédagogique et à des rencontres de parents d'élèves, etc.; • Participation à une journée pédagogique s'il y a lieu. <p>Prise en charge progressive</p> <p>5 premiers jours de stage entre la rentrée et la période intensive selon les disponibilités de l'étudiant et de l'enseignante associée ou l'enseignant associé. Par exemple, ces journées pourraient servir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à une des journées pédagogiques de la rentrée; - participer à une journée des activités de la rentrée; - créer un lien significatif avec les élèves; - assister à la rencontre de parents en début d'année (n'est pas comptabilisée dans les journées de stage, mais est obligatoire); - prendre connaissance de la première communication aux parents et en discuter; - participer aux rencontres de parents lors de la remise du 1^{er} bulletin; - lire les plans d'intervention et participer à une rencontre, s'il y a lieu; - participer à une réunion d'équipe-cycle et d'équipe-école.
<p>Volet intervention et prise en charge complète</p> <p>40 jours minimum</p>	<p>Prise en charge de 100% de la tâche de l'enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de tous les groupes, soit 100% de la tâche dans la discipline de la ou du stagiaire à partir d'un cahier de planification bien élaboré (voir Annexe 3, instrument de planification); • Enseignement auprès des mêmes élèves tout au long du stage. <p>Si l'enseignant n'a pas une tâche pleine dans la discipline du stage, la ou le stagiaire devra compléter avec une portion de tâche d'un collègue de sa discipline.</p>

	<p><u>IMPORTANT</u></p> <p>Prise en charge complète et autonome* de la classe à partir d'un cahier de planification bien élaboré durant 35 jours consécutifs (outils sur StudiUM).</p> <p><i>* L'autonomie doit être comprise ici comme la capacité de prendre des initiatives, de définir les actions à entreprendre, de prendre des décisions, d'assumer les conséquences des actions entreprises et de démontrer une maturité en cherchant l'aide nécessaire pour progresser. En résumé : une relative maîtrise de sa profession, une capacité de préciser ses besoins et un désir de se développer. Dans ce contexte, l'enseignant laisse la ou le stagiaire enseigner seul, mais il demeure disponible et attentif à l'évolution de la situation. Il revient régulièrement en classe pour observer la ou le stagiaire et des moments quotidiens d'échanges sont prévus (voir la section accompagnement professionnel).</i></p> <p>L'évaluation des élèves se fait en concertation avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé.</p>
<p>Supervision 3 visites planifiées Selon les visites : à distance/présentiel *avec autorisation des parents pour filmer les élèves.</p>	<p>1^{re} visite : dans les semaines 2 et 3 2^e visite : dans les semaines 5 et 6 3^e visite : dans les semaines 8 et 9</p> <p>Chacune des visites comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observation d'une période complète d'animation d'une situation dynamique, originale et créée par la ou le stagiaire. • Rencontre de rétroaction en triade avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé ; échanges sur le déroulement du stage et ajustement des plans d'action. • Évaluation de la ou du stagiaire tenant compte du contexte et de la prise en charge effectuée.

CALENDRIER

EDU 4013-4017

H2024

JANVIER							FÉVRIER							MARS							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5	6					1	2	3						1	2
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9	
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14	15	16	
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23	
28	29	30	31				25	26	27	28	29			24	25	26	27	28	29	30	
														31							


AVRIL							MAI							JUIN							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5	6				1	2	3	4							1
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	
28	29	30					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	
														30							

Cours : du 8 janvier au 9 février

Semaine d'activités libres : à la fin février ou au début mars selon l'établissement scolaire

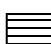
Congé de Pâques : 4 au 8 mars


Colloque des finissants : 30 avril

Stage: EDU 4013, 4014, 4015, 4016 et 4017 - 10 cr. 

Stage : 5 jours entre la rentrée et le stage intensif et 40 jours de stage à l'hiver du 12 février au 16 avril

5 séminaires :

- 27 novembre de 16h à 18h
- 31 janvier de 17h à 20h 
- 28 février de 17h à 20h
- 25 mars de 17h à 20h
- 17 avril de 12h30 à 15h30

Dépôt du bilan réflexif : envoi électronique au la superviseure ou le superviseur le 19 avril 

RÈGLEMENTS À L'INTENTION DES STAGIAIRES

1. En contexte scolaire

- 1.1. Les stagiaires deviennent membres à part entière de l'établissement; **ils doivent respecter l'horaire de l'école.** En cas de retard exceptionnel, ils doivent aviser l'enseignante associée ou l'enseignant associé, le secrétariat et la superviseure ou le superviseur.
- 1.2. Ils doivent, en tout temps, respecter le règlement de l'école et agir de manière éthique et responsable : code vestimentaire, confidentialité, attitude et langage professionnels, respect des conventions au regard des outils électroniques et des médias sociaux, etc.
- 1.3. Les stagiaires doivent effectuer le nombre de jours prévus au calendrier selon la formule du stage ([Loi 14](#))^[1].
 - 1.3.1. Toute absence, même justifiée, peut avoir pour effet de compromettre l'acquisition des connaissances requises pour l'atteinte des objectifs du stage.
 - 1.3.2. Toute demande d'absence devra être accompagnée d'une justification écrite envoyée au la superviseure ou le superviseur **et** à la responsable des stages dans les meilleurs délais.
 - 1.3.3. Selon les circonstances, et après évaluation des éléments propres à chaque situation, le prolongement du stage pourrait être requis afin de permettre au stagiaire de respecter les exigences du stage. Par ailleurs, le report du stage pourrait être requis si le prolongement n'est pas indiqué, ou impossible.
- 1.4. Étant donné que l'entente provinciale signée par les commissions scolaires, la CSQ et la FAE stipule qu'un ou une stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance (réf. Annexe LVIII du comité patronal de négociation), **la suppléance est interdite durant le stage.** Pour toute question à ce sujet, la direction d'école est invitée à s'informer auprès du responsable de stages de sa commission scolaire ou de son établissement.
- 1.5. Tel que reconnu par la Cour Suprême du Canada, un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié à votre statut de stagiaire peut vous demander de reconsidérer vos façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes ([voir le guide Agir de façon éthique et responsable en stage, en fin de guide](#)).

2. En contexte universitaire

- 2.1. Les stagiaires doivent respecter le règlement sur le placement en stage envoyé lors de l'inscription et disponible sur la page StudiUM du stage.
- 2.2. **La présence à la durée complète des séminaires prévus au calendrier est obligatoire.**
 - 2.2.1. Aucune absence ne sera autorisée sans motif valable. Le cas échéant, un avis d'absence devra être envoyé sans délai au la superviseure ou le superviseur et à la responsable des stages. Une justification écrite devra suivre dans les meilleurs délais.
 - 2.2.2. Si une absence à un séminaire est justifiée, le la superviseure ou le superviseur et la responsable des stages détermineront les modalités de reprise.
 - 2.2.3. Si une absence à un séminaire a lieu sans motif valable, le la superviseure ou le superviseur et la responsable des stages détermineront les conséquences reliées à ce manquement.
- 2.3. **Par mesure de sécurité, tout stagiaire ayant une blessure ou une limitation, physique ou psychologique, doit le déclarer à la responsable des stages, et ce, avant la tenue du stage.** Une attestation d'un professionnel de la santé pourrait être exigée pour permettre la réalisation du stage. Les mêmes exigences sont en vigueur dans le cas d'une grossesse.
- 2.4 Les stagiaires doivent remettre tous les travaux exigés dans un français correct et aux dates fixées.

^[1] Gouvernement du Québec (2022). Projet de loi no 14 (2022, chapitre 2). Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail. Québec : Assemblée nationale du Québec.

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Ce stage vise l'autonomie de la pratique professionnelle, c'est-à-dire la capacité pour la ou le stagiaire de prendre en charge les tâches de l'enseignant³ tout en assumant la responsabilité de sa formation. La ou le stagiaire est donc le premier responsable de sa formation.

L'enseignante associée ou l'enseignant associé et le la superviseure ou le superviseur sont coformateurs. Ils permettent le dialogue entre le milieu professionnel et l'université, contribuant ainsi à l'atteinte des apprentissages par la ou le stagiaire de même qu'à son intégration au milieu professionnel. Les formateurs soutiennent la ou le stagiaire, le guident dans ses expériences et répondent aux besoins ponctuels qu'il identifie. La coformation souhaitée entre enseignant et la superviseure ou le superviseur prend la forme de rencontres d'information, d'échanges réguliers, de travail sur l'évaluation.

IMPORTANT : L'enseignante associée ou l'enseignant associé est **responsable de ses groupes en tout temps**.

Rôle de l'enseignante associée ou l'enseignant associé

- Être présent à l'école pour toute la durée du calendrier de stage.
- Établir un premier contact avec le la superviseure ou le superviseur avant le début du stage.
- Participer à une rencontre de concertation collective ou individuelle avec le la superviseure ou le superviseur au début de la période intensive du stage.
- Accueillir la ou le stagiaire et faciliter son intégration dans l'école (classe, équipe-cycle, équipe-école) et dans les activités complémentaires à l'enseignement telles que les journées pédagogiques, les rencontres de parents, les réunions et les ateliers de formation.
- Définir, avec la ou le stagiaire, les conditions du stage et de la prise en charge.
- Soutenir et assurer un suivi de la planification :
 - superviser sa planification à long terme et quotidienne (sommaire et détaillée): le questionner ou attirer son attention sur l'impact possible de tel choix d'activité ou de mode de gestion de classe;
 - commenter ou annoter les canevas de planification que la ou le stagiaire lui présente 48h avant le pilotage des activités.
- **Observer, au moins trois heures par semaine, et donner des rétroactions de façon régulière, notamment par les grilles de suivi hebdomadaires, 3 à 6 fois pendant le stage. Celles-ci sont fournies au la superviseure ou le superviseur et stagiaire au fur et à mesure;**
- Participer activement à la rencontre avec le la superviseure ou le superviseur lors de ses visites à l'école.
- Travailler de concert avec le la superviseure ou le superviseur en assurant un suivi régulier des progrès de la ou du stagiaire.
- Remplir une grille d'appréciation du développement des compétences professionnelles de la ou du stagiaire, à la mi- stage et à la fin du stage.
- Participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.

Rôle du la superviseure ou le superviseur

- Être disponible pour la ou le stagiaire et l'enseignante associée ou l'enseignant associé pour toute la durée du stage.
- Établir un premier contact avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé avant le début du stage.
- Organiser une rencontre de concertation avec les enseignants avant la période intensive du stage.
- Guider les stagiaires dans la préparation et la réalisation du stage.
- S'assurer de l'autonomie de la ou du stagiaire dans la préparation de son matériel d'enseignement
- Offrir un soutien individuel au stagiaire, notamment dans la préparation et l'analyse de son enseignement.
- Travailler de concert avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé en assurant un suivi régulier des progrès de la ou du stagiaire.
- Organiser et animer des échanges collectifs entre les stagiaires lors des séminaires.
- Effectuer les visites de supervision conformément au calendrier : observer une période complète et offrir une rétroaction, en triade lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, orienter l'étudiant vers des mesures de soutien générales ou spécifiques (en français, par exemple).
- Participer à l'évaluation continue de la ou du stagiaire et attribuer la mention finale.
- Participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.
- Participer à une rencontre avec la responsable des stages et la ou le stagiaire, en cas d'échec.

Rôle de la direction

- Accueillir la ou le stagiaire et faciliter son intégration à l'école.
- Mettre en place les conditions favorables à la réalisation du stage.
- **S'assurer que la ou le stagiaire a un accès individuel au réseau Internet de l'école.**
- Favoriser la participation des enseignants aux rencontres collectives ou individuelles avec le la superviseure ou le superviseur.
- Soutenir l'enseignante associée ou l'enseignant associé dans son rôle d'accompagnement.
- Dans les cas difficiles, discuter avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé de l'appréciation des compétences de la ou du stagiaire.
- En 4^e année, participer à l'appréciation de la ou du stagiaire par le biais du formulaire d'appréciation universitaire de la direction qui sera remis par la ou le stagiaire.

³ Dans l'aménagement de la tâche, l'enseignant peut décider de se réserver la possibilité de faire des interventions ponctuelles dans les groupes, ou d'utiliser une autre façon de maintenir un contact régulier avec ses élèves.

LES VISITES DE SUPERVISION

Les visites de supervision visent à **développer une pratique réflexive chez la ou le stagiaire** et à l'amener, de plus en plus, à identifier et à expliciter les liens entre ses interventions d'enseignement et l'apprentissage de la matière par les élèves. Ces visites représentent une bonne occasion de cibler des groupes comportant certains défis afin d'explorer des stratégies d'intervention avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et le la superviseure ou le superviseur.

Lors de la première visite, dans les semaines 2 et 3, le la superviseure ou le superviseur :

- échange avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire sur le déroulement et les conditions du stage jusqu'à maintenant;
- réalise une observation de la ou du stagiaire en classe (**période complète**);
- échange avec la ou le stagiaire et lui fait une première évaluation formative de ses compétences d'enseignement en présence, si possible, de l'enseignante associée ou l'enseignant associé ;
- discute avec la ou le stagiaire et l'enseignant des répercussions probables de l'enseignement effectué sur les apprentissages réalisés par les élèves
- identifie avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire les forces à exploiter et cible quelques éléments à travailler en priorité.

Lors de la deuxième visite, dans les semaines 5 et 6, le la superviseure ou le superviseur :

- s'informe des points plus particuliers sur lesquels devrait porter l'observation;
- réalise une observation de la ou du stagiaire en classe (**période complète**);
- échange avec la ou le stagiaire et lui donne des rétroactions sur l'ensemble de sa prestation et notamment sur les aspects qui avaient été ciblés et sur les répercussions probables de l'enseignement effectué sur les apprentissages réalisés par les élèves, cela, si possible, en présence de l'enseignante associée ou l'enseignant associé ;
- effectue, avec l'enseignant et la ou le stagiaire, une évaluation formative permettant de faire un bilan précis des acquis, des points à travailler et des aspects à privilégier d'ici la fin du stage

Lors de la troisième visite, dans les semaines 8 et 9, le la superviseure ou le superviseur :

- s'informe des points plus particuliers sur lesquels devrait porter l'observation;
- réalise une observation de la ou du stagiaire en classe (**période complète**);
- échange avec la ou le stagiaire et lui donne des rétroactions sur l'ensemble de sa prestation en lien avec l'apprentissage des élèves et notamment sur les aspects qui avaient été ciblés, si possible, en présence de l'enseignante associée ou l'enseignant associé ;
- échange avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé sur l'appréciation à faire; la ou le stagiaire, outillé de sa propre auto-évaluation (à intégrer au rapport synthèse), participe à au moins une partie de la rencontre.

IMPORTANT : La ou le stagiaire doit faire parvenir à son la superviseure ou le superviseur la planification détaillée de la leçon qui fera l'objet de la visite d'observation au moins 48 heures à l'avance.

La ou le stagiaire doit rendre toutes ses planifications disponibles à l'enseignant et au la superviseure ou le superviseur et les leur remettre sur demande.

La ou le stagiaire se prépare à intervenir auprès des élèves, il crée des activités bien structurées qu'il aura développées lui-même ou adaptées à partir de matériel existant et il les soumet à l'enseignant-associé suffisamment à l'avance pour que celui-ci puisse y réagir.

DOCUMENTS À REMETTRE PAR L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ	Spécificités Ces outils sont disponibles en format WORD sur StudiUM. La ou le stagiaire les fournit à son l'enseignante associée ou l'enseignant associé .	Échéance (Les modalités de remise des documents sont précisées davantage par la superviseure ou le superviseur)
Entente de stage	Rédaction de l'entente de stage avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé	Date à confirmer, par courriel ou selon les modalités précisées par le la superviseure ou le superviseur
Grilles de suivi ponctuel	L'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire utilisent cet outil minimalement 3 fois jusqu'à 6 fois . Celles-ci doivent être fournies au la superviseure ou le superviseur <u>au fur et à mesure</u> .	Envoi à la superviseure ou au superviseur , par courriel ou selon les modalités précisées par le la superviseure ou le superviseur
Grille d'appréciation mi- stage de l'enseignante associée ou l'enseignant associé	À la demande de la superviseure ou du superviseur de stage et selon les situations, une grille d'appréciation mi- stage permettra de bien <u>cibler les priorités de développement et les forces à consolider chez la ou le stagiaire</u> .	mi- stage , par courriel, au stagiaire et à la superviseure ou au superviseur
Grille d'appréciation fin de stage de l'enseignante associée ou l'enseignant associé	Cette grille d'appréciation de fin de stage permet à l'enseignante ou l'enseignant de se prononcer sur chacune des 13 compétences de son stagiaire en fin de stage. Les commentaires, points forts et pistes de développement sont précieux pour la ou le stagiaire .	Pour le dernier séminaire Envoi par courriel institutionnel à la superviseure ou au superviseur et au stagiaire <u>(FORMAT PDF)</u>

THÈMES ANNUELS ET TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT

En cohérence avec le [Référentiel de compétences](#), nos baccalauréats en enseignement visent à former des personnes enseignantes débutantes. Bien que la formation initiale contribue principalement à la maîtrise des compétences du champ 1 : le travail fait avec et pour les élèves, elle soutient le développement graduel de l'ensemble des compétences selon des niveaux d'acquisition variables, au cours des quatre années de formation.

Afin d'assurer une compréhension commune et une cohérence entre les cours et les stages d'une année et du programme, chacune des années de nos baccalauréats en enseignement est organisée autour d'un thème annuel dans lequel s'inscrivent quatre trajectoires de développement : cognitive, participative, sociale et identitaire.

Thèmes annuels

AN 1	AN 2	AN 3	AN 4
Explorer le rôle de la personne enseignante en adaptation scolaire dans le contexte scolaire québécois	S'initier aux pratiques enseignantes en adaptation scolaire	Intervenir et réguler sa pratique enseignante en adaptation scolaire	Endosser le rôle de la personne enseignante en adaptation scolaire

Trajectoires de développement

AN 1	AN 2	AN 3	AN 4
Trajectoire cognitive			
Connaitre/Comprendre	Appliquer/Analyser	Agir/Évaluer	Créer/Contribuer
Trajectoire participative			
Familiarisation	Initiation	Intervention	Contribution
Trajectoire sociale			
Centrée sur la pratique de la personne enseignante dans la classe, l'école et la communauté	Centrée sur la pratique de la personne enseignante dans la classe	Centrée sur la pratique de la ou de la ou du stagiaire dans la classe	Centrée sur la pratique de la ou de la ou du stagiaire dans la classe, l'école et la communauté
Trajectoire identitaire			
Aspirante enseignante Aspirant enseignant	Apprentie enseignante Apprenti enseignant	Enseignante accompagnée Enseignant accompagné	Enseignante débutante Enseignant débutant

TREIZE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

(voir détails : Guide d'évaluation compétences_Bac)


Dans le document *Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante*, le ministère de l'Éducation du Québec (Gouvernement du Québec, 2020) précise les compétences professionnelles à développer chez les futurs enseignants. Ces compétences professionnelles actualisées pour correspondre aux défis éducatifs et sociaux auxquels sont confrontés les enseignants d'aujourd'hui.

Dans le cadre des stages, les les enseignantes ou enseignants associés et les la superviseure ou le superviseur s apporteront le soutien nécessaire afin d'aider les stagiaires à développer ces compétences, en se référant au document d'orientation de base (Gouvernement du Québec, 2020) ainsi qu'au guide d'évaluation qui sera fourni par l'étudiant.

Chaque année, **les 13 compétences sont approfondies en fonction du niveau de maîtrise attendu pour chaque stage**. Par ailleurs, dans le cadre des séminaires à l'université, le référentiel des compétences est analysé en profondeur.

Ce tableau suivant permet de visualiser le développement attendu des compétences à travers les quatre stages :

Compétences	Stage 1 (7 jours)	Stage 2 (18 jours)	Stage 3 (30 jours)	Stage 4 (45 jours)
Fondements				
1- Savoirs, culture	1	1	1	1
2- Langue	2	2	2	2
Champ 1 : Compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves				
3- Planification	3	3	3	3
4- Pilotage	4	4	4	4
5- Évaluation	5	5	5	5
6- Gestion	6	6	6	6
7- Adaptation aux élèves en difficulté	7	7	7	7
8- Soutenir le plaisir d'apprendre	8	8	8	8
Champ 2 : Compétences à la base du professionnalisme collaboratif				
9- Concertation avec l'équipe pédagogique	9	9	9	9
10- Coopération avec les partenaires	10	10	10	10
Champ 3 : Compétences inhérentes au professionnalisme enseignant				
11- Développement professionnel	11	11	11	11
Compétences transversales				
12- Utilisation des TIC	12	12	12	12
13- Agir responsable, éthique	13	13	13	13

 = compétences non-discriminantes


 = compétences discriminantes



Tableau 1: Synthèse des 13 compétences professionnelles du personnel enseignant

DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES	
Compétence 1	Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2	Maîtriser la langue d'enseignement

CHAMP 1: six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves	
Compétence 3	Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4	Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5	Évaluer les apprentissages
Compétence 6	Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7	Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8	Soutenir le plaisir d'apprendre

CHAMP 2: deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif	
Compétence 9	S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10	Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

CHAMP 3: une compétence inhérente au professionnalisme enseignant	
Compétence 11	S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
Compétence 12	Mobiliser le numérique
Compétence 13	Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

Chacune des compétences est accompagnée de dimensions (cf. Guide d'évaluation) auxquelles se réfèrent les co-formateurs (la superviseure ou le superviseur et l'enseignante associée ou l'enseignant associé) pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par la ou le stagiaire

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel_compences_professionnelles_profession_enseignante.pdf?1606848024

MODALITÉS DES 5 JOURS DE STAGE AVANT LA PÉRIODE INTENSIVE

La ou le stagiaire assiste l'enseignant lors de la rentrée scolaire ou le plus tôt possible à l'automne.

Lors des 5 premiers jours de stage, des observations en classe et des échanges avec l'enseignant aident la ou le stagiaire à mieux connaître les particularités de la situation de l'enseignant et de ses groupes d'élèves. Il vérifie auprès de l'enseignant la latitude dont il dispose pour planifier et réaliser ses interventions.

La ou le stagiaire et l'enseignante associée ou l'enseignant associé discutent des éléments à inclure dans l'**entente de stage** qui sera remise au la superviseure ou le superviseur (voir annexe 2).

La ou le stagiaire :

- assiste l'enseignant : accueil des élèves, activités en classe, initiation au système informatisé de l'école, réquisition de matériel, etc.;
 - s'informe des règles d'organisation de la classe, des procédures de fonctionnement et des modalités de travail des élèves;
 - observe l'enseignant et les réactions des élèves (voir les suggestions ci-dessous);
 - s'informe des attentes de l'enseignant : ses exigences, les planifications requises, et ce, selon les différents groupes à prendre en charge, etc.;
 - s'informe du contexte dans lequel il sera appelé à intervenir en vue de préparer son projet de stage
 - s'informe précisément des contenus à enseigner, de la planification des étapes qui précèdent et qui suivent la période intensive de son stage en vue de faire des liens les contenus traités par l'enseignant
- Ces informations seront notamment utiles pour alimenter le projet de stage et le travail qui sera fait dans les **laboratoires de didactique**.

L'enseignant -associé:

- partage l'information sur les groupes, les difficultés des élèves, les contenus à enseigner, les manuels utilisés, les échéances, etc.;
- guide l'observation de la ou du stagiaire en classe;
- présente la ou le stagiaire aux collègues, au personnel et aux groupes d'élèves;
- rend explicites ses pratiques de planification, de choix et de réalisation d'activités, d'évaluation des élèves, de gestion de classe, et précise ses attentes quant au stage à venir;
- discute du projet de stage de la ou du stagiaire;
- prévoit un espace de travail pour la ou le stagiaire.

Quelques suggestions pour l'observation faite par les stagiaires lors des cinq premières journées

- **Lors de l'accueil des élèves**
 - quelles sont les tâches que doit accomplir l'enseignant ?
 - de quelle façon s'y prend-il avec les élèves ?
 - comment s'y prend-il pour présenter les finalités de son enseignement?
- **Lors des premières journées de cours avec les élèves**
 - comment l'enseignant se présente-t-il aux élèves ?
 - comment s'y prend-il pour faire connaissance avec les élèves ?

- comment s'y prend-il pour faire connaître ses modalités de fonctionnement et de travail, ses règles, ses attentes à l'égard des élèves, les règlements de l'école ?
- y a-t-il des règles spécifiques liées au contenu enseigné ? Quelles sont-elles?
- de quelle façon commence-t-il le premier cours ?
- comment motive-t-il les élèves ?
- comment décririez-vous ses interactions didactiques?
- quel espace est laissé aux élèves?
- quels types de tâches sont demandés aux élèves? Écouter, noter, rechercher, discuter, inférer, essayer, inventer, imaginer, etc.?
- quel lien fait-il avec le contenu vu antérieurement, de quelle façon le fait-il?

ENTENTE DE STAGE ENTRE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET LA OU LE STAGIAIRE

L'entente donne l'occasion de discuter des attentes respectives et de proposer des modalités de fonctionnement convenant à chacun. Celles-ci pourront bien sûr, être revues au fur et à mesure du stage, selon les besoins de chacun.

ATTENTES DE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET PROJET DE LA CLASSE

Contenu des programmes, compétences disciplinaires et types d'enseignement pendant la période du stage :

Éléments de l'organisation de la classe et/ou de la gestion disciplinaire modifiables et non modifiables :

Autres attentes importantes :

ATTENTES ET PROJET DE LA OU DU STAGIAIRE

Principaux objectifs d'apprentissage personnels et moyens pour les réaliser :

Accompagnement souhaité :

Modalités d'encadrement du stage :

Séances d'observation (fréquence, durée, fonctionnement, etc.)

Rencontres de rétroaction (fréquence, durée, lieu, fonctionnement, etc.)

Signature de la ou du stagiaire

Date

Signature de l'enseignante associé ou l'enseignant associé

Date

GRILLE DE SUIVI PONCTUEL

*Cette grille est un exemple.

Possibilité d'utiliser une autre grille **qui comporte les mêmes éléments essentiels.****Rencontre pré-observation****Objet d'observation :**⁴

Principaux indicateurs retenus :

Observation (notes prises pendant le déroulement de l'activité)**RENCONTRE POST-OBSERVATION**

Principaux points mentionnés par la ou le stagiaire :

Principaux points mentionnés par l'enseignant, ses suggestions :

PLAN D'ACTION CONCRET

Moyens concrets retenus (et échéancier) pour l'amélioration de la compétence ciblée :

Enseignante associée ou enseignant associé : _____ Date : _____

Stagiaire: _____ Date : _____

⁴ L'objet de l'observation est défini avec la ou le stagiaire à partir d'échanges sur ses difficultés, ses préoccupations, des éléments de son plan d'action, des besoins des élèves ou des indicateurs repérés dans le guide d'évaluation.

PISTES POUR L'UTILISATION DES GRILLES DE SUIVI PONCTUEL

Il est suggéré à l'enseignant d'utiliser cet instrument une fois par semaine. **Son utilisation vise à centrer l'observation et les rétroactions sur un ou quelques aspects d'une activité d'enseignement-apprentissage, facilitant ainsi le travail d'observation et la prise en compte des rétroactions par l'étudiant.**

Cet accompagnement peut se faire en trois étapes :

- Après un échange sur l'expérience de la semaine, **identifier un ou deux points qui posent un problème ou que la ou le stagiaire souhaite améliorer.** Discuter de ce choix et le situer au regard du mandat de l'école. Le guide d'évaluation, qui détaille les indicateurs des apprentissages visés, peut aider à identifier ces points.
- **Réaliser une observation systématique sur ces points** pendant une activité assumée par la ou le stagiaire. Noter précisément les comportements de la ou du stagiaire et ceux des élèves.
- **Faire un retour sur l'observation portant principalement sur les points retenus, sans pour autant négliger les autres.** Stagiaire et enseignant discutent des répercussions possibles de l'enseignement réalisé sur l'apprentissage des élèves. La ou le stagiaire analyse sa pratique et l'enseignante associée ou l'enseignant associé lui donne des rétroactions. Dans la perspective d'une prochaine intervention, la ou le stagiaire envisage diverses solutions et l'enseignant lui fait des suggestions. Stagiaire et enseignant décident ensemble d'un objectif à viser à court terme, ainsi que de moyens à prendre pour améliorer la pratique. Le moment d'une prochaine observation peut aussi être fixé.

L'utilisation des grilles de suivi ponctuel permet le développement de la compétence 11 de la ou du stagiaire, notamment ces composantes :

- ✓ réfléchit sur sa pratique, en s'appuyant sur un cadre de référence qu'il explicite, et réinvestit les résultats dans l'action;
- ✓ s'interroge sur l'efficacité de ses interventions;
- ✓ décrit avec justesse l'atmosphère d'un groupe;
- ✓ s'interroge sur la qualité de ses relations avec les élèves;
- ✓ valide, en fonction des résultats attendus, les activités réalisées en vue d'une réutilisation possible (aspects à conserver, modifications à apporter);
- ✓ s'auto-évalue en tenant compte des rétroactions reçues;
- ✓ fait preuve de ténacité devant les difficultés rencontrées;
- ✓ recherche les rétroactions et est ouvert à la critique constructive.

AGIR DE FAÇON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

Du statut d'étudiant à celui d'enseignant, vers l'adoption d'une posture professionnelle

Préambule

Passer du statut d'étudiant à celui de futur enseignant peut être un défi pour certains puisque ce changement de posture sera plus ou moins engageant selon l'expérience de chacun.

Tel que reconnu par la Cour Suprême du Canada,¹ un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié à votre statut de stagiaire peut vous demander de reconsidérer vos façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes.

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions est déjà défini dans le référentiel des compétences à développer du Ministère de l'Éducation du Québec (2001)². Ce document vise à soutenir votre réflexion et celle des différents intervenants en formation à l'enseignement sur certains aspects de cette compétence.

Agir de manière appropriée en fonction du contexte

Par vos gestes, vos paroles, vos attitudes, vous reflétez les valeurs de votre future profession et de la société dans laquelle vous évoluez. Comme lors de vos échanges avec les intervenants universitaires, vous devez donc agir de manière appropriée et responsable à l'égard des élèves, des enseignants, des parents, de la direction et des différents intervenants du milieu scolaire, et ce, dans le respect des principes fondamentaux de la profession enseignante.

- Assurez-vous de connaître et de respecter les politiques et les règlements de votre programme et de votre milieu de stage (ex.: code de vie, politiques quant au harcèlement psychologique ou sexuel, tabac, alcool, drogues, etc.).
- Assurez-vous du consentement des enseignants avant d'utiliser ou de conserver leur matériel.³
- Respectez le projet éducatif de votre milieu de stage.
- Demeurez ouvert à la vision d'enseignement et aux compétences de votre enseignante associée ou l'enseignant associé et des différents intervenants (enseignants, direction et personnel non enseignant).
- Abstenez-vous de propos diffamatoires, médisances ou oui-dire oraux ou écrits.
- Faites preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans vos relations avec les élèves, les enseignants, les parents, la direction et les différents intervenants du milieu scolaire.
- Respectez une distance professionnelle (physique, affective et morale) envers tous.
- Respectez la confidentialité de toute information verbale ou écrite.

¹ Affaire Ross 1996 : Ross C. Conseil scolaire du district 15 du Nouveau-Brunswick, [1996] 1.R.C.S. 825 * R.C. Audet, [1996] 2 R.C.S. 171

² Voir la compétence 12 «Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions» dans le référentiel de compétences [La formation à l'enseignement : les orientations et les compétences professionnelles](#) (MEQ, 2001).

³ <https://apsds.org/wp-content/uploads/Foire-aux-questions-sur-le-droit-dauteur.pdf> <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/page-4.html#h-100320> (articles 13 et 14)

Médias sociaux et outils électroniques: des traces indélébiles⁴

Sachez que vous ne pouvez pas exercer de contrôle sur l'information que vous publiez sur les réseaux sociaux. Il est donc important d'avoir une identité numérique qui reflète votre posture professionnelle.

- L'utilisation de tout outil de communication, durant la classe ou dans les réunions, doit se limiter à des fins professionnelles.
- Assurez-vous de respecter la politique concernant l'enregistrement et la diffusion d'images et de son.
- N'acceptez pas (et ne sollicitez pas) de demandes « d'amitié » des élèves ou des parents sur les réseaux sociaux.
- Soyez un modèle en adoptant un comportement numérique exemplaire.⁵

Conclusion

Ce document ne reflète qu'une partie de l'ensemble des comportements à privilégier dans un cadre professionnel. Vous devez utiliser votre jugement pour identifier les valeurs en jeu dans vos gestes professionnels et adopter une conduite éthique et responsable. Les lectures suggérées vous apporteront une meilleure compréhension des enjeux liés à l'éthique professionnelle.⁶

Révisé octobre 2019

⁴ <https://edu.ge.ch/sem/usages/outils/reseaux-sociaux-13-conseils-pour-les-enseignant-e-s-1061>

⁵ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/Cadre-reference-competence-num.pdf (dimension 1)

⁶ St-Vincent, L.-A. (Éd.). (2015). *Le développement de l'agir éthique chez les professionnels en éducation*. Québec : Presses de l'Université du Québec.